

Dénomination : MOBILIB

n° de gestion : 2008B03770

n° d'identification : 503 182 792

n° de dépôt : A2011/010801

Date du dépôt : 18/07/2011

Pièce : acte du 17/03/2011 - Délibération de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse

Publié par affichage
Le 24 MARS 2011
et déposé à la Communauté urbaine
le 24 MARS 2011

Grand Toulouse
COMMUNAUTÉ URBAINE

Conseil de communauté du 17 mars 2011

Espaces Vanel - Toulouse

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2011-03-TRA-01

SCIC Mobilib : Participation du Grand Toulouse au capital et désignation d'un représentant au conseil d'administration

L'an deux mille onze le dix-sept mars à dix heures, sous la Présidence de Monsieur Pierre COHEN Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse – Salons Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	123
Présents :	92
Procurations :	16
Date de convocation :	11 mars 2011

Présents :

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	M. Guy MONTAGNER
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Alain FILLOLA
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON M. Joseph CARLES Mme Monique COMBES
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Ahmed-Medhy IMELHAINE M. Guy LAURENT M. Henri MOLINA
Cugnaux	M. Guy THIBAUT
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac-sur-Garonne	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Paul FRANCHINI
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU
Lespinasse	M. Bernard SANCÉ
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	M. Jean-Louis MOYET

Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. Robert BON
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	Mme Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Henri MIGUEL
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ M. Claude MÉRONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN M. Abdelkader ARIF M. Roger ATSARIAS M. Jean-Marc BARES Mme Elisabeth BELAUBRE Mme Yvette BENAYOUN-NAKACHE M. Daniel BENYAHIA M. René BOUSCATEL M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS Mme Danielle CHARLES M. Thierry COTELLE Mme Martine CROQUETTE M. Romain CUJIVES Mme Vincentella DE COMARMOND Mme Monique DURRIEU M. Jean-Michel FABRE M. Régis GODEC M. Philippe GOIRAND Mme Olga GONZALEZ-TRICHEUX Mme Catherine GUIEN Mme Isabelle HARDY Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Pierre LACAZE M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Régine LANGE M. Jean-Paul MAKENGO M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIÉ M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Saliha MIMAR Mme Erwane MONTHUBERT M. Etienne MORIN M. Jean-Luc MOUDENC M. Michel PECH Mme Dominique PY Mme Sonia RUIZ M. Jean-Christophe SELLIN M. Nicolas TISSOT M. Jean-Charles VALADIER Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS M. Jacques GUILBAULT
L'Union	M. Georges BEYNEY M. Henri LEVRAT
Villeneuve-Tolosane	M. Diego GIL M. Dominique COQUART

Délégués ayant donné pouvoir à :

Balma	M. Stéphane COPPEY Mme Thérèse PICHON	M. Jean-Charles VALADIER M. Alain FILLOLA
Cugnaux	M. Philippe GUERIN	M. Guy THIBAUT
Flourens	M. Didier CORTES	M. Jacques SEBI

Pibrac	M. David SAINT-MELLION	M. Robert BON
Saint-Jean	M. Gérard BAPT	Mme Dominique VEZIAN
Toulouse	Mme Malika ARADJ	M. Jean-Luc LAGLEIZE
	Mme Michèle BLEUSE	M. Antoine MAURICE
	Mme Christine COURADE	M. Joël CARREIRAS
	Mme Anne CRAYSSAC	MmeVincentella DE COMARMOND
	Mme Mama HAMMOU-MOHAMMED	M. Jean-Marc BARES
	M. Jean-Luc FORGET	Mme Yvette BENAYOUN-NAKACHE
	Mme Cécile RAMOS	Mme Maryse JARDIN-LADAM
	Mme Claude TOUCHEFEU	M. Jean-Michel FABRE
Tournefeuille	M. Daniel FOURMY	M. Pierre LACAZE
L'Union	M. Marc PERE	M. Etienne MORIN

Délégués excusés :

Aucamville	M. Gérard ANDRÉ
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Cugnaux	M. Pierre GUERIN
Cornebarrieu	M. Gilles de FALETANS
Toulouse	M. François CHOLLET
	Mme Danièle DAMIN
	Mme Marie DEQUE
	M. Serge DIDIER
	Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES
	M. Jean-Pierre HAVRIN
	M. Djillali LAHIANI
	M. Christian RAYNAL
	Mme Elisabeth TOUTUT
	Mme Gisèle VERNIOL

Délibération n° 2011-03-TRA-01

SCIC Mobilib : Participation du Grand Toulouse au capital et désignation d'un représentant au conseil d'administration

Exposé

Plus de 60 % des déplacements se font en voiture particulière sur l'agglomération toulousaine. Dans près de 40 % des cas, ceux-ci n'excèdent pas 2 kilomètres. Aussi, la place de la voiture en ville est aujourd'hui un sujet au cœur du débat public.

Face à ce constat, il est nécessaire d'agir dans le sens d'un développement des modes de transports alternatifs à la voiture particulière, que ce soit dans le cadre de politiques publiques, efforts budgétaires en faveur des modes doux et transports collectifs notamment, que dans le domaine du soutien aux initiatives privées en encourageant et en accompagnant les projets citoyens de déplacement en ville.

L'autopartage est un service de location de voitures à l'heure, disponible 24/24 heures et 7/7 jours et accessible moyennant une adhésion et/ou un abonnement, permettant de satisfaire des déplacements de courte durée et occasionnel et destinés aux particuliers, aux entreprises et aux administrations.

Ce service peut plus particulièrement concerner :

- les habitants des quartiers denses, où l'offre en stationnement est déficitaire,
- les usages des transports en commun ayant besoin d'un véhicule pour certains déplacements ponctuels,
- les professionnels, entreprises, administrations, associations en complément de leur flotte de véhicules.

Ce service participe, en proposant une offre alternative et complémentaire aux ménages, à la réduction de l'utilisation de la voiture en ville et concourt à la « démotorisation » des ménages, notamment par l'abandon ou la non acquisition d'un deuxième véhicule.

Par ses caractéristiques, l'autopartage propose une solution de transport innovante et non concurrente aux modes de transport publics ou privés déjà existants.

L'autopartage s'inscrit dans le cadre des orientations fixées par la loi sur l'air et par le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération toulousaine. Il est directement soutenu par des acteurs institutionnels tels que l'ADEME ou le GART et par les grands programmes nationaux et européens relatifs aux mobilités (PREDIT, Civitas-Mobilis).

Par ailleurs, la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement », dite Grenelle 2, est venue donner une définition juridique à l'activité d'autopartage. Le développement de cette activité est également inscrit comme objectif au Plan Climat du Grand Toulouse.

En conséquence, le Grand Toulouse souhaite favoriser le développement des systèmes d'autopartage dont le caractère d'intérêt général a été reconnu par les institutions publiques, notamment par une prise de participation au capital social de MOBILIB, société d'intérêt collectif gérée sous la forme coopérative.

Pour la poursuite de ses activités, la SCIC MOBILIB a lancé une opération de recapitalisation aux motifs suivants :

- mise en œuvre d'un plan de développement afin d'atteindre une masse critique de voitures et d'adhérents permettant l'équilibre financier de l'opération,
- se préparer à l'arrivée de la concurrence,
- le chiffre d'affaires réalisé étant au-dessus des prévisions et laissant entrevoir une tendance positive de développement.

A ce jour, le montant du capital social suite à l'opération de recapitalisation lancée par MOBILIB en 2010 s'élève à 127 500 €.

Le décret 2002-241 du 21 février 2002 relatif aux modalités d'agrément des SCIC fixe à 20 % maximum la participation des partenaires publics au capital. Pour la SCIC MOBILIB, ce plafond est aujourd'hui de 25 500 €.

TISSEO disposant de 30 parts sociales, la prise de participation du Grand Toulouse ne pourra excéder 3 000 €, soit 4 parts sociales.

A ce titre, le Grand Toulouse sera représenté au Conseil d'Administration de la SCIC MOBILIB en qualité de membre du collège « Partenaires publics », qui est limité à deux, et siègera donc aux côtés de TISSEO.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Transports et Déplacements du 17 février 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver la prise de participation du Grand Toulouse au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif MOBILIB, dont les statuts sont annexés à la présente délibération.

Article 2

D'approuver l'acquisition de 4 parts sociales de la SCIC MOBILIB pour un montant total de 3 000 €.

Article 3

De désigner M. Bernard MARQUIE pour représenter le Grand Toulouse au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la SCIC MOBILIB, conformément aux statuts.

Article 4

De prélever la somme nécessaire au versement de cette participation sur les crédits inscrits au budget 2011.

Résultat du vote :

- Pour : 107
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 1 (M. GODEC)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Pierre COHEN